

Législation: Réglementation française sur les armes

Vente libre pour la plupart des carabines à plomb, oui mais à condition de produire les justificatifs exigés par la loi Française. Le Tableau ci-après sur la réglementation des armes est une synthèse non exhaustive des textes en vigueur à ce jour.

(décret n° 2013-700 du 30 juillet 2013 portant application de la loi n°2012-304 du 6 mars 2012)

Achat	Cat.	Types d'armes	Calibre	Documents à fournir
		Armes à canon lisse à 1 coup par canon (fusil monocanon, juxtaposé, superposé).	10/ 12/ 16/ 20/ 24/ 28 12/ 14 mm 410 mag / etc.	C. identité + P.Chasse ou Lic.tir .
	D-1			
Libre + 18 ans		Armes blanches		
Soumis à enregistrement après l'achat	D-2	(poignards, baïonnettes, matraques), Arbalètes, Armes d'alarme (signalisation et starter), Armes à air comprimé et CO2 moins de 20 joules.		Aucun
		Armes de poing et d'épaule à poudre noire.	Gaz ou blanc 6/ 8/ 9 mm 4,5 et 5,5 mm	Aucun
Libre + 18 ans		Copies fidèles d'armes anciennes.	.31/ .36/ .44/ .45 .50/ .54/ .58/ .69/ 75	
	D-2	Armes à air et à gaz de moins de 20 joules.	4,5 et 5,5 mm 6 mm 10/ 12/ 16/ 20/ 24 410 mag/ 222	Aucun
		Armes à canon lisse à répétition et semi-automatique.	Rem: 270 W 280 Rem/ 7x64/ 300 W	
		Armes d'épaule de chasse à canon rayé :	30.30/ 8x60 S/ 7x65 R	
		- à 1 coup par canon.	8x57 JRS/9,3x62/ 9,3x74 R	C. identité + P.Chasse ou Lic.tir.
		- à répétition manuelle.	375 HH/ etc.	
	C-1	semi-automatique. Carabines de tir de loisir et de compétition	22 Lr/ 22 Short/ 22 Mag 4,5 mm (V ⁰ + de 195 m/s) 5,5 mm (V ⁰ + de 145 m/s) 12/50 gomm- projectile non métallique (caoutchouc / etc.	C. identité + P.Chasse ou Lic.tir.
Libre + 18 ans		Armes à air comprimé et à gaz de + de 20 joules.		C. identité- P.Chasse ou Lic.tir.
Soumis à déclaration après l'achat	C	Armes de défense à projectile non métallique (caoutchouc / ...).	11,6 safegom / etc.	C. identité- Certif. médical
		Armes de guerre de poing et d'épaule	9 mm para/ 45 ACP/ etc. 30-06/ 303	
	B	automatiques ou semi-automatiques	British/ 7,5 30MI/ etc.	C. identité + A.P.A.D
		Armes de poing :		
		- petit calibre monocoup ou non.		
		- à grenaille et leurs munitions.		
		- gros calibre et leurs munitions.	Tous	C. identité + A.P.A.D
		Armes d'épaule :		
		- à pompe canon lisse.		
		- semi-automatique de + de 3 coups.		
		- répétition de + de 10 coups.		C. identité + A.P.A.D
Soumis à autorisation préfectorale préalable	B	Cannes fusil.	Tous	

Documents à fournir :

- **C.identité : pièce d'identité avec photo**
- **Certificat médical** : placé sous pli fermé et datant de moins de 15 jours, attestant que l'état de santé physique et psychique du déclarant n'est pas incompatible avec la détention d'une arme.
- **P.Chasse** : permis de chasse en cours de validité (avec la validation pour la campagne en cours)
- **Lic.tir** : licence de tir en cours de validité (avec le cachet du médecin apposé au dos de la licence)
- **APAD** : autorisation préfectorale d'acquisition et de détention en 2 exemplaires de moins de 3 mois.